

PIERRE-ANDRÉ PASCAUD  
PATRICK KLUGMAN

*Avocats Associés*

ANTOINE ARDITTY  
CAPUCINE MAHÉ

*Avocats à la Cour*

**Monsieur Rémy PFIMLIN**  
**Président de FRANCE TELEVISIONS**  
FRANCE TELEVISIONS  
7, Esplanade Henri de France  
75015 - PARIS

Paris, le 19 février 2013

Courrier recommandé avec avis de réception

**Objet : Lettre valant mise en demeure / « Soirée spéciale du 6 mars 2013 »**

Monsieur le Président,

Nous vous écrivons, avec mes confrères Ariel GOLDMANN et Elie KORCHIA, en notre qualité de Conseils de monsieur Samuel SANDLER, père de Jonathan SANDLER et grand-père de Aryeh et de Gabriel, tous trois assassinés par Mohamed MERAH le 19 mars 2012 à l'école Ozar Hatorah de Toulouse.

Notre client a été sensible au fait que France 3 programme une « soirée spéciale » qui devrait être diffusée le 6 mars prochain à l'occasion de la commémoration des un an de la tuerie. Il ne pouvait cependant pas imaginer qu'au lieu d'une commémoration, il s'agirait d'offrir une tribune aux intimes du criminel.

En effet, France 3 a indiqué par voie de presse que ladite soirée s'ouvrirait sur le témoignage exclusif des proches de Mohamed MERAH, et notamment ceux de sa mère et de sa sœur.

Pour mémoire, nous vous précisons que Madame Zoulikha MERAH n'avait pas souhaité s'exprimer au matin du 20 mars 2012 pour tenter de raisonner son fils et l'inciter à se rendre aux forces de l'ordre.

Sa fille Souad MERAH s'est faite connaître du public au mois de septembre dernier en rappelant combien elle était « fière » des actes accomplis par son frère, Mohamed, ce qui lui avait valu d'être visée par une enquête préliminaire du chef d'apologie de terrorisme.


En dépit du respect que nous devons à la liberté éditoriale de France 3, il y a une forme d'indécence et d'obscénité à mettre en avant les deux personnes les plus proches de Mohamed MERAH, tant familialement qu'idéologiquement, pour marquer les un an des assassinats qu'il a commis.

Par égard, tant pour nos clients que pour votre antenne, nous vous demandons instamment de bien vouloir renoncer à cette programmation.

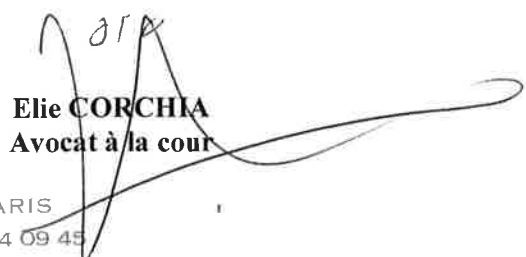
En cas de silence prolongé ou de refus de votre part, nous reprendrons notre liberté d'agir.

Nous nous tenons naturellement à la disposition de votre conseil habituel pour tout entretien qu'il pourrait souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de notre respectueuse considération.

  
Ariel GOLDMANN  
Avocat à la cour

  
Patrick KLUGMAN  
Avocat à la cour

  
Elie CORCHIA  
Avocat à la cour

132, RUE DE COURCELLES - F - 75017 PARIS  
TÉL. +33 (0) 1 42 27 01 02 - FAX +33 (0) 1 47 54 09 45  
PALAIS A 0596